

# Talents des cités

Communiqué de presse  
31 mars 2016

## 15<sup>e</sup> édition du Concours Talents des Cités Un soutien aux entrepreneurs à l'efficacité avérée !

Le Concours Talents des Cités lance sa 15<sup>e</sup> édition. Créé sous l'égide du Sénat et du ministère de la Ville, ce concours récompense et soutient les créateurs d'entreprise installés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Cette année, Talents des Cités a réalisé une étude sur les candidats et lauréats du concours. Bilan : le concours attire des candidats toujours plus nombreux et diplômés, et une part croissante de femmes. Un point commun : leurs projets ont connu un succès supérieur à la moyenne nationale des entrepreneurs !

Co-organisé par BGE, la Caisse des Dépôts, et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Talents des Cités bénéficie du soutien de nombreux partenaires publics et privés : **Epareca, le Groupe Safran, le Groupe Casino, le Club XXI<sup>e</sup> siècle, Public Sénat, France Télévisions et Radio France.**

### Un concours utile aux entrepreneurs, mais aussi à leurs quartiers

Talents des Cités est ouvert aux créateurs d'entreprise ou d'association et aux porteurs de projet à deux conditions :

- Ils doivent être installés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
- Leur projet doit être validé par un organisme d'accompagnement à la création d'entreprise, BGE ou autre.

Les jurys les évaluent en fonction de leur profil personnel et de la viabilité économique de leur projet, mais prennent également en compte l'impact du projet sur leur quartier : permettra-t-il d'en améliorer l'image, de créer des emplois, de renforcer le lien social ?

### Pour les lauréats : soutien financier, accompagnement et campagne de communication

Les lauréats perçoivent des prix (cumulatifs) à chaque étape du processus : 1 000 à 2 000 € en région, 7 000 € pour les 10 lauréats nationaux, et 5 000 € pour ceux qui auront reçu l'un des deux grands prix nationaux. En outre, les 10 lauréats nationaux bénéficient du parrainage de l'un des partenaires de Talents des Cités. Enfin, chaque lauréat se voit offrir une campagne de communication locale ou nationale pour faire connaître son projet.

### Des résultats probants dans la durée

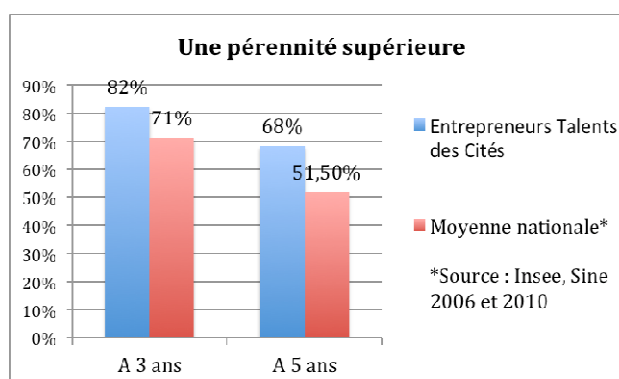
Résultat de l'enquête menée par BGE sur l'évolution des candidatures depuis 15 ans et auprès des anciens lauréats Talents des Cités.

#### Concernant les candidatures

Des candidats de plus en plus nombreux et diplômés (33% de bac + 5 contre 16% en moyenne avant 2012). Un concours qui se féminise au fil des éditions : en 2015 les femmes ont ainsi représenté 46% des candidats.

#### Concernant les lauréats

Bénéficiant d'un accompagnement, d'une dotation et d'une visibilité, les entreprises lauréates Talents des Cités ont une pérennité supérieure à la moyenne. Sept ans après leur lancement, plus d'une de ces entreprises sur deux sont encore en activité.



Enfin, en termes d'emplois créés, les entrepreneurs distingués par Talents des Cités font la preuve de leur efficacité parmi les 500 lauréats depuis 2002, 286 sont toujours en activité et représentent 2500 emplois actifs.

### Un concours en deux temps

<b>31 mai 2016</b>	Clôture des candidatures
<b>Septembre 2016</b>	Les jurys régionaux désigneront deux lauréats par région dans chacune des catégories suivantes : <b><u>Création</u></b> , destinée aux créateurs d'entreprise et d'association dont l'activité a été lancée entre janvier 2013 et avril 2016. <b><u>Émergence</u></b> , dédiée aux porteurs de projet ou d'idée qui souhaitent créer une activité.
<b>Octobre 2016</b>	Le jury national distinguera 10 lauréats parmi les primés en régions. Ils recevront chacun un prix et seront parrainés par un des partenaires de Talents des Cités. Cet événement sera suivi d'une journée de coaching pour chaque lauréat, et d'un tournage avec France Télévision.
<b>Décembre 2016</b>	Le « Grand Prix Talents des Cités 2016 » et la « Mention spéciale 2016 » seront décernés par un jury d'honneur au cours de la remise des prix, qui aura lieu au Sénat. Les prix remis aux différentes étapes du concours sont cumulatifs.

Plus d'information et inscriptions sur : [www.talentsdescites.com](http://www.talentsdescites.com)

#### Contacts presse

Talents des Cités : Najette Chaib – Agence The Desk - Tel : 01 40 54 19 62 – [n.chaib@thedesk.fr](mailto:n.chaib@thedesk.fr)

BGE & ses actions dans les quartiers : Marie Fabre – BGE – 01 43 20 49 02 / 06 48 68 44 83 - [fabre@bge.asso.fr](mailto:fabre@bge.asso.fr)